



Direction du Secrétariat Général

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DES DEUX-SÈVRES
VILLE DE NIORT

Arrêté n° 2026-522

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CCAS) -
CONSEIL D'ADMINISTRATION - COMPOSITION

Le Maire de la Ville de Niort ;

Vu l'article L.2573-32 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'article L.123-6 du Code de l'Action Sociale et des Familles ;

Vu la délibération du Conseil municipal en date du 20 avril 2026, fixant à huit le nombre de membres désignés par le Maire ;

Considérant qu'il est nécessaire de fixer la composition du Conseil d'administration du CCAS ;

ARRÊTE

Art. 1 – sont nommés membres du Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de Niort :

- Monsieur Hubert GENIEYS, représentant des associations œuvrant dans les secteurs de l'insertion et de la lutte contre l'exclusion,
- Monsieur Jean-Paul VILLEMUR, représentant des associations familiales,
- Madame Bernadette DORET-FOURNIER, représentant des associations de retraités et personnes âgées,
- Monsieur Laurent FERON, représentant des associations de personnes handicapées,

- Quatre membres nommés parmi les personnes participant à des actions de prévention, d'animation et de développement social :
 - Monsieur Christian RIGONDEAU
 - Madame Béatrice PENOT
 - Monsieur Alain BAUDIN
 - Madame Joëlle AUMONIER

Art. 2 – Les présentes nominations prennent effet dans les conditions prévues par l'article L.2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Art. 3 – Copie du présent arrêté sera transmise au Préfet du Département des Deux-Sèvres, publiée et notifiée aux intéressés.

Fait en Mairie à Niort, le 26/05/2026

Le Maire de Niort,

Signé

Jérôme BALOGÉ